

Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	01110-00	9 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10
Ajout	Nom de l'organisme		2017-06-12 Approuvé	
	Société des établissements d	Pal Bridge		

DESCRIPTION							
Titre	Recueil	Nº de la règle					
Historique	MO-2010	1102					
Processus / Activité Code de classifica		sification					
Constitution	01110						

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Toutes autres unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à l'origine de la Sépaq et de ses établissements, de leur création et de leur évolution historique ainsi qu'aux événements spécifiques ponctuant leur croissance. Les documents issus de cette activité témoignent de leur développement et de leurs orientations à travers le temps.

Types de documents

Documentation sur l'évolution de la vocation de la Sépaq et de ses établissements, photographies, notes manuscrites, chronologie, documentation sur les événements spéciaux à caractère historique, documents de présentation traitant de l'historique de la Sépaq et de ses établissements.

Documents confidentiels :	
_	Documents confidentiels :

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition	ı	
Numerotation	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Conservation		
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	01120-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme						
	Société des établissements d	170						

DESCRIPTION							
Titre Documents constitutifs	Recueil MO-2010	N° de la règle 1101					
Processus / Activité Constitution	Code de classification 01120						

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs à la constitution, à l'existence légale, à la mission et aux mandats de la Sépaq.

Types de documents

Loi sur la Sépaq, statuts, constitution, sceaux, énoncés de mission, mandats, changements vocationnels, mises à jour du dossier de la Sépaq au registre des entreprises.

Documents essentiels : Oui Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Supports de			Période d'utilisation des documents				Disposition		
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Conservation		
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	N° de la règle	Aichives nation					
Transaction	30271	2	01130-00	2017-06-12					
Ajout	Nom de l'organisme	Approuvé par BAnQ							
	Société des établissements d	Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)							

DESCRIPTION								
Titre		Recueil	Nº de la règle					
Actionnariat		MO-2010	1101					
Processus / Activité	Code de cla	assification						
Constitution		01130						
Nom de l'unité administrative détentrice du dossie	r principal	·						
Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat g	énéral							
Description et utilisation Documents relatifs à l'actionnariat de la Sépaq.								
Types de documents Certificats d'actions, soumission d'actions, documents	afférents et correspondance.							
Documents essentiels : Oui	Documents confidentiels :							
Références juridiques								
Remarques générales								

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evempleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents			Disposition			
	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Destruction		
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation					
Transaction	30271	2	01140-00	2017-06-12					
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme							
	Société des établissements d	Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)							

DESCRIPTION							
Titre	Recueil	Nº de la règle					
Filiales	MO-2010	1101					
Processus / Activité	Code de classification						
Constitution	01140						

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs aux filiales de la Sépaq, aux sociétés en nom collectif dont la Sépaq fait partie et aux personnes morales dont la Sépaq est actionnaire.

Types de documents

Statuts des filiales, actes de constitution des filiales, sceaux des filiales, contrats de société, règlements généraux, contrats d'autorisation, conseil d'administration des filiales, mises à jour du dossier des filiales au registre des entreprises.

Documents essentiels : Oui Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'util	ts	Disposition					
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Conservation			
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	01210-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170						

DESCRIPTION									
Titre Rapports d'activités	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1241							
Processus / Activité Contrôle et suivi gouvernemental	Code de class 01210	sification							

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées*

Description et utilisation

Documents relatifs aux rapports périodiques et annuels sur les activités émis à diverses périodes.

Types de documents

Rapports d'activités hebdomadaires, mensuels, trimestriels, semestriels, annuels, documents de soutien, correspondance.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

* ex. : rapports annuels (Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général), rapports financiers (Vice-présidence à l'administration et aux finances), rapports relatifs aux TI (Direction générale des technologies de l'information).

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents			Disposition				
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif				
	Principal	PA, DM		1	R1	5		Destruction	R2			
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4			

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Les documents de soutien ainsi que les rapports hebdomadaires et mensuels doivent être détruits après une période d'un an.
- R2 : Les rapports annuels sont soumis au dépôt légal.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	N° de la règle	Archives nation							
Transaction	30271	2	01220-00	2017-06-12							
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme									
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA0	Q)	Approuvé par BAnQ 2003							



DESCRIPTION			
Titre Reddition de comptes	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1212	
Processus / Activité	Code de classification		
Contrôle et suivi gouvernemental	01220		

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs aux opérations qui découlent de l'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité conférée à la Sépaq et de démontrer l'adéquation entre la mission, le plan stratégique, les obligations législatives et les capacités organisationnelles.

Types de documents

Redditions de comptes, suivis des objectifs et des indicateurs, documents de suivi de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, documents de suivi de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, états de la dette, révisions des besoins d'emprunts, documents

de suivi du Plan québécois des infrastr	uctures.	
Documents essentiels :	Documents confidentiels :	
Références juridiques		
Remarques générales		_

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Supports		Supports de Période o		isatio	on des documen	ts	Disposition	ı			
Numerotation	Exemplaire	conservation	า	Actif		Actif Semi-actif		Inactif				
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Tri	R2			
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4			

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2 : Verser les documents produits par ou pour la Sépaq.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4: Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	01230-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170						

DESCRIPTION									
Titre Étude des crédits	Recueil MO-2010	N° de la règle 4204							
Processus / Activité Contrôle et suivi gouvernemental	Code de classification 01230								

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs à l'étude des crédits devant l'Assemblée nationale.

Types de documents

Documents nécessaires à l'étude des crédits, listes des questions générales et particulières, documents de renseignements généraux, documents inclus au cahier, fiches stratégiques, documents d'analyse, correspondance.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION												
Numérotation	Evennleire	Supports de	!	Période d'util	isatio	on des documen	ts	Disposition	1			
Numerotation	Exemplaire	conservation	า	Actif		Semi-actif		Inactif				
	Principal	PA,DM		2		3		Destruction	R1			
	Secondaire	PA,DM		888	R2	0		Destruction	R3			

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : À détruire, car l'Assemblée nationale est responsable de ces documents dans le cadre de son mandat.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	01240-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	110 30						

DESCRIPTION		
Titre Demandes du ministre responsable	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1233-1234
Processus / Activité Contrôle et suivi gouvernemental	Code de classification 01240	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Présidence et direction générale

Description et utilisation

Documents relatifs aux demandes du ministre responsable.

Types de documents

Fiches ministérielles, fiches stratégiques, fiches de la rentrée parlementaire, demandes d'informations, correspondance, cahiers du ministre responsable, demandes du cabinet, demandes de suivi.

Documents essentiels: Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'util	Disposition						
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Destruction			
	Secondaire	PA,DM		888	R2	0		Destruction	R3		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation							
Transaction	30271	2	01310-00	2017-06-12							
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme									
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	Approuvé par BAnQ 38							

DESCRIPTION		
Titre Conseil d'administration	Recueil MO-2010	N° de la règle 1235 - 1238
Processus / Activité Gouvernance	Code de classification 01310	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs à la formation et à la gestion du conseil d'administration ainsi qu'aux réunions tenues par celui-ci.

Types de documents

Documents relatifs à la nomination des administrateurs, documents informatifs sur les administrateurs (listes des administrateurs, notes biographiques), documents relatifs aux obligations statutaires du conseil d'administration, calendrier et présences aux réunions, avis de convocation, ordres du jour, procès-verbaux, résolutions, rapports, documents afférents, de soutien et de suivi, documents relatifs à la composition de la réunion, correspondances diverses, organisation des réunions.

Documents relatifs à l'éthique du CA, l'évaluation du fonctionnement du CA, l'évaluation des membres du CA, les profils de compétences des membres du CA, le programme d'accueil, le programme de formation continue.

Documents essentiels : Oui Documents confidentiels : Oui

Références juridiques

Les mémoires de délibérations du conseil d'administration ou de membres sont fermés à la consultation pendant 15 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 35 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Les documents contenant des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques appartenant à la Sépaq sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 22 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Les documents contenant des renseignements relatifs à la vérification sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 41 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evempleire	Supports de conservation		Période d'util	Disposition						
Numerotation	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA,DM		888	R1	5		Tri	R2		
	Secondaire	PA,DM		888	R3	0		Destruction	R4		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont en vigueur ou pendant deux ans à l'état actif.
- R2 : Conserver les listes des administrateurs, les notes biographiques des administrateurs, les procès-verbaux, résolutions et les dossiers déposés aux administrateurs.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation							
Transaction	30271	2	01320-00	2017-06-12							
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme									
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	73							

DESCRIPTION									
Titre Comités relevant du conseil d'administration	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1237							
Processus / Activité Gouvernance	Code de classification 01320								

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs aux différents comités relevant du conseil d'administration de la Sépaq tels que le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des technologies de l'information.

Note d'application : les documents relatifs aux audits internes (voir règle 01700) (planifications annuelles, plans d'action, rapports d'audit) font partie des documents déposés aux membres du comité d'audit et sont donc conservés selon la présente règle.

Types de documents

Compositions des comités, mandats des comités, calendriers et présences aux réunions, avis de convocation, ordres du jour, procès-verbaux, rapports, dossiers déposés aux membres, documents de soutien et de suivi, documents relatifs à la composition de la réunion, correspondances diverses.

Documents essentiels: Oui Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Les mémoires de délibérations du conseil d'administration ou de membres sont fermés à la consultation pendant 15 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 35 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Les documents contenant des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques appartenant à la Sépaq sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 22 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Les documents contenant des renseignements relatifs à la vérification sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 41 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'util	Disposition						
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Tri	R2		
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont en vigueurs ou pendant deux ans à l'état actif.
- R2 : Conserver les procès-verbaux et les dossiers déposés aux membre des comités.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	01410-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme								
	Société des établissements of	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170						

DESCRIPTION			
Titre Planification stratégique	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1211	
Processus / Activité Planification et organisation administrative	Code de clas	Code de classification	
riamilication et organisation auministrative	01410-00		

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la planification stratégique des activités telles que les orientations stratégiques, les priorités et les objectifs visant, à long terme, à poser les grandes orientations des activités de la Sépaq ou de ses unités administratives ainsi que les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les cibles de résultats fixées pour chacun des objectifs du plan stratégique.

Types de documents

Plans stratégiques, plans d'entreprise, plans directeurs, documents de planification des activités, plans d'action détaillés, rapports, plans triennaux, plans de direction, suivis, bilans, listes des mandats complétés, fiches d'indicateurs, tableaux de bord, tableaux synoptiques, suivis des indicateurs.

Documents essentiels: Oui Documents confidentiels: Non

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION												
Numérotation	Supports de		;	Période d'util	Disposition							
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif				
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2			
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4			

Remarques relatives au délai de conservation

R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.

R2 : Verser les plans de développement, les plans stratégiques, les plans d'action et les rapports-synthèses, au besoin.

R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Aichives nation						
Transaction	30271	2	01420-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme								
	Société des établissements	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	119 3						

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Organigrammes	MO-2010	1222
Processus / Activité	Code de classification	
Planification et organisation administrative	01420	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs aux organigrammes, aux structures de la Sépaq et des unités administratives et à l'organisation administrative.

Types de documents

Organigrammes, listes et coordonnées des établissements

Documents essentiels : Oui Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evennleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition	
Numerotation	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		999		5		Tri	R1	
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver uniquement les documents relatifs à la structure de la Sépaq (non ceux des unités).
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	01510-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme						
	Société des établissements d	Approuvé par BAnQ 323						

DESCRIPTION		
Titre Documentation normative	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1232
Processus / Activité Direction administrative	Code de classification 01510	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs à l'ensemble des principes et prescriptions déterminant la ligne de conduite à adopter ou la façon de procéder dans l'exercice des activités administratives.

Documents relatifs à l'ensemble des règles de fonctionnement, des spécifications techniques, des étapes à franchir, des moyens à prendre et des méthodes à suivre relatives au fonctionnement administratif.

Types de documents

Recueils de gestion, règlements internes, cadres de gestion, politiques, procédures, codes, normes, processus, directives, guides.

Documents essentiels : Oui Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de		!	Période d'utilisation des documents				Disposition	
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		999		5		Tri	R1
	Secondaire	PA, DM	·	888	R2	0		Destruction	R3

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Verser uniquement les versions finales des politiques, directives, normes et procédures à portée interne.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	01520-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme						
	Société des établissements d	170						

DESCRIPTION			
Titre		Recueil	Nº de la règle
Documentation informative		MO-2010	7320-7120
Processus / Activité		Code de classification	
Direction administrative		01520	
Name to the original and the formation of the original and the original an	- 1		

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents d'appoint proposant des outils et des solutions sur un sujet donné. Documents informatifs rédigés par une unité administrative et donnant de l'information ou des précisions sur un sujet donné.

Types de documents

Notes d'information, notes de service, notes internes.

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de		Période d'util	Disposition					
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		2		2		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation			
Transaction	30271	2	01610-00	2017-06-12			
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme					
	Société des établissements d	ociété des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)					

DESCRIPTION		
Titre Équipe de direction	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1235
Processus / Activité Comités et groupes de travail	Code de classification 01610	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs à la formation et à la gestion de l'équipe de direction ainsi qu'aux réunions tenues par celle-ci.

Types de documents

Calendriers et présences aux réunions, avis de convocation, ordres du jour, comptes-rendus, documents afférents, de soutien ou de suivi, rapports, documentation nécessaire à la préparation des réunions, correspondances diverses, organisation des réunions

Documents essentiels: Oui Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Les documents contenant des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques appartenant à la Sépaq sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 22 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition		
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		2		3		Tri	R1
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver les comptes-rendus de réunion et les dossiers déposés aux membre de l'équipe de direction.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	01620-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme						
	Société des établissements d	9/18						

DESCRIPTION							
Titre	Recueil	Nº de la règle					
Groupes de travail	MO-2010	1237					
Processus / Activité Code de classifi		sification					
Comités et groupes de travail	01620						

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la formation et à la gestion des groupes de travail relevant de l'équipe de direction ainsi qu'aux réunions tenues par ceux-ci.

Types de documents

Rôles et responsabilités des groupes de travail, compositions, mandats, calendriers des réunions, avis de convocation, ordres du jour, comptes-rendus, documents afférents, de soutien ou de suivi, rapports, documentation nécessaire à la préparation des réunions

Documents essentiels: Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Les documents contenant des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques appartenant à la Sépaq sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 22 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition		
	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Destruction		
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont en vigueur ou pendant deux ans à l'état actif.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	01630-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme						
	Société des établissements d	73						

DESCRIPTION							
Titre	Recueil	Nº de la règle					
Groupes de travail ad hoc	MO-2010	1237					
Processus / Activité	/ Activité Code de classification						
Comités et groupes de travail	01630						

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la formation et à la gestion des groupes de travail ad hoc relevant de l'équipe de direction ainsi qu'aux réunions tenues par ceux-ci.

Types de documents

Rôles et responsabilités du groupe de travail, compositions, mandats, calendriers des réunions, avis de convocation, ordres du jour, comptes-rendus, documents afférents, de soutien ou de suivi, rapports, documentation nécessaire à la préparation des réunions

Documents essentiels: Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Les documents contenant des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques appartenant à la Sépaq sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 22 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition			
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Destruction		
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont en vigueur ou pendant deux ans à l'état actif.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	01640-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	Approuvé par BAnQ		
	Société des établissements d	110 30		

DESCRIPTION							
Titre	Recueil	N° de la règle					
Comités de concertation régionale	MO-2010	1237					
Processus / Activité Code de classi		ssification					
Comités et groupes de travail	01640						

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Exploitation, parcs nationaux

Vice-présidence - Exploitation, secteur faunique

Direction générale - Établissements touristiques

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs à la formation et à la gestion des comités de concertation régionale (tables d'harmonisation, conseils d'administration locaux et comités de mise en valeur) ainsi qu'aux réunions tenues par ceux-ci.

Types de documents

Compositions, calendriers et présences, avis de convocation, ordres du jour, comptes-rendus, rapports de rencontre, dossiers déposés aux membres, documents de soutien ou de suivi, rapports, documentation nécessaire à la préparation des réunions

des réunions		
Documents essentiels :	Documents confidentiels :	
Références juridiques		
Remarques générales		

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition			
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2	
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont en vigueur ou pendant deux ans à l'état actif.
- R2 : Conserver les comptes rendus de réunion et les dossiers déposés aux membres des comités.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	01650-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme						
	Société des établissements d	Approuvé par BAnQ 200						

DESCRIPTION							
Titre Concertation et comités externes	Recueil MO-2010	N° de la règle 1237					
Processus / Activité Comités et groupes de travail	Code de class 01650	sification					

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la participation d'un membre de la Sépaq à différents comités, conseils, commissions et autres réunions avec des ministères et organismes externes, en vue de réaliser un mandat bien précis. La personne désignée peut agir à titre de participant ou comme maître d'œuvre.

Types de documents

Calendriers des réunions, avis de convocation, ordres du jour, suivi des demandes, procès-verbaux ou comptes-rendus, dossiers déposés aux membres des comités, documents de soutien ou de suivi, rapports, suivi des décisions, documents discutés, adoptés ou déposés pour information

discutes, adoptes od deposes podi information	
Documents essentiels :	Documents confidentiels :
Références juridiques	
Remarques générales	

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'utilisation des documents			Disposition			
Numerotation	Exemplaire conservation Actif		Actif	Semi-actif			Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2	
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur ou pendant deux ans à l'état actif.
- R2 : Conserver les comptes rendus de réunion et les dossiers déposés aux membres des comités.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	N° de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	01660-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	73						

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Réunions administratives	MO-2010	1236
Processus / Activité	Code de classification	
Comités et groupes de travail	01660	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la tenue de réunions liées à la coordination et la transmission d'information, notamment les réunions des différentes unités administratives.

Types de documents

Avis de convocation, comptes-rendus, ordres du jour, correspondances diverses, documents afférents, de soutien et de suivi

Documents essentiels: Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Les documents contenant des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques appartenant à la Sépaq sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 22 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'utilisation des documents			ts	Disposition		
Numerotation	Exemplaire conservation Actif		Actif	Semi-actif			Inactif			
	Principal	PA, DM		2		3		Destruction		
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	01700-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	Approuvé par BAnQ 303						

DESCRIPTION			
Titre Audit interne	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1251	
Processus / Activité Audit interne	Code de cla 01700	Code de classification 01700	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction de l'audit interne

Description et utilisation

Documents relatifs aux différents mandats d'audit interne (financier, informatique, éthique, fiabilité des données de gestion, ad hoc) des activités de la Sépaq. Les mandats d'audit interne peuvent être de nature récurrente ou concerner le soutien, le conseil, les processus d'affaires, le suivi ainsi que l'encadrement.

Types de documents

Documents de planification, calendriers, dossiers d'audit interne comprenant notamment : notes de révision, programmes d'audit, mandats, synthèses d'audit, listes d'observation, rapports d'audit, d'analyse et d'étude, commentaires, recommandations, pièces justificatives, documents de suivi, plans d'action.

Documents essentiels : Documents confidentiels : Oui

Références juridiques

Les documents contenant des renseignements relatifs à la vérification sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 41 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition		
Numerotation	Exemplaire		Actif	Semi-actif			Inactif			
	Principal	PA, DM		5		2		Destruction	R1	
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Les travaux d'audit interne sont soumis à un comité relevant du conseil d'administration et sont, de ce fait, versés selon la règle #01320.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	01800-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme								
	Société des établissements of	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	72						

DESCRIPTION		
Titre Audit externe	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1252
Processus / Activité Audit externe	Code de cla 01800	ssification

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Administration et finances

Description et utilisation

Documents relatifs aux mandats externes d'audit ainsi qu'aux différents rapports en découlant. Comprend les documents relatifs au Vérificateur général du Québec, au Contrôleur des finances, etc.

Types de documents

Mandats, plans d'audit, rapports d'audit et recommandations, réponses et commentaires de la Sépaq, rapports du Vérificateur général du Québec, correspondances, documents demandés ou déposés au Vérificateur général du Québec.

Documents essentiels: Oui Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Les documents contenant des renseignements relatifs à la vérification sont fermés à la consultation pendant 25 ans à compter de la date de leur création (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 41 et R.L.R.Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evempleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition		
Numerotation	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Tri	R2	
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Jusqu'à la mise en oeuvre des recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec, plus un an.
- R2: Verser les rapports d'audit externe autres que ceux du Vérificateur général du Québec.
- R3: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	07600-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	73						

DESCRIPTION		
Titre Tarification	Recueil MO-2010	N° de la règle 4406
Processus / Activité Communications et marketing	Code de class 07600	sification
Communications of marketing	07000	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Commercialisation

Description et utilisation

Documents relatifs aux opérations visant à établir la tarification applicable ainsi que sa mise en application dans l'ensemble de la Sépaq.

Types de documents

Analyses, rapports, documents de support et tout autre document visant à élaborer la tarification et à sa mise en application, listes de tarification, documents de révision de la tarification.

Documents essentiels: Oui Documents confidentiels: Oui

Références juridiques

Une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours est fermée à la consultation jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, est fermée à la consultation pendant cinq ans à compter de la date où l'analyse a été faite (R.L.R.Q., c. A-2.1, a. 39 et R.L.R. Q., c. A-21.1, a. 19).

Remarques générales

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Supports de)	Période d'utilisation des documents				Disposition				
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif				
	Principal	PA, DM		999		5		Tri	R1			
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3			

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Verser les listes de tarification approuvées.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation							
Transaction	30271	2	11110-00	2017-06-12							
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme									
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	725							

DESCRIPTION		
Titre Stratégie gouvernementale	Recueil MO-2010	Nº de la règle 1231
Processus / Activité Gestion du développement durable	Code de class	sification

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs à l'encadrement du développement durable.

Types de documents

Loi sur le développement durable, documents de suivi de la Loi sur le développement durable, stratégie gouvernementale de développement durable, rapports du gouvernement, documentation informative.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'util	isatio	on des documen	ts	Disposition	1		
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	0		Destruction			
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver tant que la stratégie est en vigueur et jusqu'à la fin de la période couverte par le plan d'action de développement durable.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation							
Transaction	30271	2	11120-00	2017-06-12							
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme									
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	par BAnQ 332							

DESCRIPTION			
Titre		Recueil	N° de la règle
Cadre de gestion			
Processus / Activité		Code de cl	assification
Gestion du développement durable		11120	
Nom de l'unité administrative déten	trice du dossier principal	·	
Vice-présidence - Affaires corporatives	s et secrétariat général		
Description et utilisation Documents relatifs à la planification du	u développement durable.		
Types de documents Plans d'action de développement dura	able, suivi de l'analyse de prise en compte des p	orincipes de dévelop	ppement durable.
Documents essentiels :	Documents confidentiels :		

Remarques générales

Références juridiques

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Supports de			Période d'utilisation des documents			ts	Disposition	1		
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Tri	R2		
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver tant que la stratégie est en vigueur et jusqu'à la fin de la période couverte par le plan d'action de développement durable.
- R2 : Verser les plans d'action de développement durable de la Sépaq.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Tropostion	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation							
Transaction	30271	2	11210-00	2017-06-12							
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme									
	Société des établissements	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	100							

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	N° de la règle
Outils de gestion		
Processus / Activité	Code de clas	sification
Protection, conservation et mise en valeur du patrimoine	11210	
	•	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel confié à la Sépaq.

Types de documents

Programmes de gestion environnementale, programmes de suivi des indicateurs environnementaux, gestion intégrée des ressources, plans de conservation, plans de pêcherie, plans d'ensemencement, statistiques de prélèvement de la faune.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Supports de			Période d'util	ts	Disposition					
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2		
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver jusqu'à la mise à jour ou jusqu'à l'abandon du programme.
- R2 : Verser les versions finales des programmes mis en œuvre par ou pour la Sépaq ainsi que les plans et les rapports finales
- R3: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Aichives nation							
Transaction	30271	2	11220-00	2017-06-12							
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme									
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	110 30							

	Nº de la règle
MO-2010	10 003
Code de classification	
11220	
	MO-2010 Code de class

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à l'ensemble des travaux de recherche effectués sur le patrimoine naturel et culturel confié à la Sépaq (à l'interne et à l'externe).

Types de documents

Inventaires, suivis, amélioration des connaissances, bancs d'essai, articles publiés, travaux de recherche, rapports.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evempleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition	
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2	
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont pertinents.
- R2: Verser les documents produits par ou pour la Sépaq qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt légal.
- R3: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation			
Transaction	30271	2	11310-00	2017-06-12			
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme					
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	110 30			

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	N° de la règle
Activités éducatives		
Processus / Activité	Code de cl	assification
Diffusion des connaissances	11310	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier princ	ipal	
Toutes unités concernées		

routes unites concernées

Description et utilisationDocuments relatifs à l'élaboration et l'utilisation des différentes activités éducatives offertes par la Sépaq.

Types de documents

Tout document de préparation et de présentation des activités de découverte, de Parcs parcours, des programmes scolaires, etc.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de			Période d'utilisation des documents				Disposition	
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les activités sont en vigueur.
- R2: Verser les programmes des activités éducatives.
- R3: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation			
Transaction	30271	2	11320-00	2017-06-12			
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme					
	Société des établissements	de plein air du Québec (SÉP	AQ)	73			

DESCRIPTION		
Titre Sensibilisation et information	Recueil MO-2010	Nº de la règle 7710
Processus / Activité Diffusion des connaissances	Code de class 11320	sification
Name de Bourté e destrictes des 150 motors de deservous de la colonidad.		

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la diffusion de l'information au sein de la Sépaq en relation avec sa mission de protection et de conservation des territoires et du patrimoine naturel et culturel.

Types de documents

Bulletins de conservation, blogues.

Documents essentiels :	Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de			Période d'utilisation des documents				Disposition	
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Jusqu'à la fin de la réalisation de la publication, plus un an.
- R2 : Verser un exemplaire des publications finales non soumises au dépôt légal.
- R3: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	N° de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	12110-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	18 33				

DESCRIPTION		
Titre Acquisition, vente et cession d'immeubles et de terrains	Recueil MO-2010	Nº de la règle 5411
Processus / Activité Titres de propriété	Code de cla 12110	ssification

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général

Description et utilisation

Documents relatifs à toute acquisition, vente, cession, transfert d'immeubles et de terrains.

Types de documents

Documents de négociation, rapports techniques, rapports d'évaluation, analyses financières ou autre, actes d'achat ou de vente, vérifications diligentes, certificats de localisation, correspondance.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

Transférez les plans et devis au nouveau propriétaire, si nécessaire.

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Evempleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition	
	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	10		Tri	R2
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que la Sépaq est propriétaire du bien immobilier
- R2: Verser les actes légaux, certificats de localisation, rapports techniques et d'évaluation.
- R3: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12120-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	Approuvé par BAnO		
	Société des établissements d	118 30		

DESCRIPTION							
Titre		Recueil	N° de la règle				
Évaluations foncières							
Processus / Activité		Code de classification					
Titres de propriété	de propriété 12120						
Nom de l'unité administrative détentrice du do	ssier principal						
Vice-présidence - Affaires corporatives et secrétariat général							
Description et utilisation Documents relatifs à l'évaluation foncière des immeubles de la Sépaq.							
Types de documents Fiches de suivis et d'analyse, dossiers de contest	ation, avis d'évaluation, correspondance						
Documents essentiels :	Documents confidentiels :						
Références juridiques							
Remarques générales							

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents			ts	Disposition Inactif	
				Actif		Semi-actif			
	Principal	PA, DM		3		1		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	u calendrier N° de la demande N° de la règle		Achives nation
	30271	2	12210-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	Approuvé par BAnO		
	Société des établisseme	73		

DESCRIPTION					
Titre Projets à l'étude (Immeubles)	Recueil MO-2010	Nº de la règle 5112			
Processus / Activité Projets d'immobilisation non délégués	Code de classification 12210				

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction des immobilisations et des ressources matérielles

Description et utilisation

Documents relatifs aux avant-projets d'immobilisation. Comprend notamment les documents relatifs aux projets préliminaires, aux appels d'offres et soumissions, aux contrats et avenants, aux photos, plans, devis, rapports et études ainsi qu'aux documents annexes.

Types de documents

Programmes, comptes-rendus, documents de suivi, évaluations budgétaires, échéanciers.

Documents de soumission, addendas aux documents de soumission, listes des soumissionnaires, comités de sélection, soumissions et offres de services, comptes-rendus d'ouverture des soumissions, lettres des soumissionnaires retenus et non retenus.

Lettres d'autorisation, lettres d'autorisation à commencer les travaux, confirmations et bons de commande, contrats de services, contrats de construction, ordres de changement, avenants, assurances, garanties d'exécution, dénonciations/quittances, suivis des honoraires.

Photos aux phases à l'étude, réalisation et finale.

Croquis, esquisses, concepts, plans préliminaires, plans définitifs, plans pour soumission, plans pour construction, plans tel que construit

Devis préliminaires, définitifs, pour soumission, pour construction, tel que construit, rapports et études.

Entretiens/opérations/garanties, plans d'arpentage, cartes, autorisation, permis, informations et données techniques.

Documents essentiels: Documents confidentiels:

Références juridiques

Remarques générales

NOTE D'APPLICATION : Dès qu'un projet à l'étude devient un projet d'immobilisations, les documents sont transférés dans le projet en 12300.

DÉLAI DE C	DÉLAI DE CONSERVATION													
Numérotation	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition							
Numerotation	Exemplaire	conservation	า	Actif		Semi-actif		Inactif						
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Conservation						
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3					

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Aussi longtemps que les documents sont en vigueur. Les soumissions non retenues peuvent être détruites après un délai de trois ans.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12220-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnQ
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	9/10 33

DESCRIPTION									
Titre Projets d'immobilisation (Immeubles)	Recueil MO-2010	N° de la règle 5431							
Processus / Activité Projets d'immobilisation non délégués	Code de cla 12220	ssification							
1 Tojeta a minioalisation non delegaca	12220								

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction des immobilisations et des ressources matérielles

Description et utilisation

Documents relatifs aux projets de construction et de rénovation des immeubles. Comprend notamment les documents relatifs aux projets préliminaires, appels d'offres et soumissions, contrats et avenants, photos, plans, devis, rapports et études ainsi qu'aux documents annexes.

Types de documents

Programmes, comptes-rendus, documents de suivi, évaluations budgétaires, échéanciers.

Documents de soumission, addendas aux documents de soumission, listes des soumissionnaires, comités de sélection, soumissions et offres de services, comptes-rendus d'ouverture des soumissions, lettres des soumissionnaires retenus et non retenus.

Lettres d'autorisation, lettres d'autorisation à commencer les travaux, confirmations et bons de commande, contrats de services, contrats de construction, ordres de changement, avenants, assurances, garanties d'exécution, dénonciations/quittances, suivis des honoraires.

Photos aux phases à l'étude, réalisation et finale.

Croquis, esquisses, concepts, plans préliminaires, plans définitifs, plans pour soumission, plans pour construction, plans tel que construit.

Devis préliminaires, définitifs, pour soumission, pour construction, tel que construit, rapports et études.

Entretiens/opérations/garanties, plans d'arpentage, cartes, autorisation, permis, informations et données techniques.

Comptes-rendus, documents de suivi, demandes de modification, échéanciers, relevés matériaux-temps, demandes et certificats de paiement, listes des déficiences et certificats de réception des travaux.

Dommages constatés et réclamations.

Documents essentiels : Oui **Documents confidentiels :**

Références juridiques

Remarques générales

NOTE D'APPLICATION : Ces documents sont classés par «numéro de projet».

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION													
Numérotation	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition							
Numerotation	Exemplaire	conservation	า	Actif		Semi-actif		Inactif						
	Principal	PA, DM		888	R1	10		Tri	R2					
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4					

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Réception définitive de l'ouvrage, plus un an. Les soumissions non retenues peuvent être détruites après un délai de trois ans.
- R2 : Verser les plans et devis tel que construit, les études, les directives, contrats, garanties et tout autre document jugée nécessaires.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12310-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnO
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	73

DESCRIPTION			
Titre		Recueil	Nº de la règle
Maintien d'actifs			
Processus / Activité		Code de cl	assification
Projets d'immobilisation délégués		12310	
Nom de l'unité administrative déten	trice du dossier principal	<u>.</u>	
Direction d'établissement			
Description et utilisation Documents relatifs aux demandes en	maintien d'actifs.		
Types de documents Fiches de demande en maintien d'acti	ifs, listes de projets, résumés des projets.		
Documents essentiels :	Documents confidentiels :		
Références juridiques			
Remarques générales			

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition					
Numerotation	Exemplaire	conservation	า	Actif		Semi-actif		Inactif				
	Principal	PA, DM		5		2		Destruction				
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2			

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12320-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme		<u> </u>	Approuvé par BAnO
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170

DESCRIPTION								
Titre	Recueil	Nº de la règle						
Planification des travaux								
Processus / Activité	Code de classification							
Projets d'immobilisation délégués	12320							

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à la planification des travaux.

Types de documents

Plans, croquis, plans d'arpentage, photos (phases à l'étude, réalisation et final), estimations budgétaires, calendriers de réalisation, documents de caractérisation.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

Note d'application : Dès qu'un projet à l'étude devient un projet d'immobilisation, les documents sont transférés dans le projet en 12330

DÉLAI DE C	DÉLAI DE CONSERVATION												
Numérotation	Evempleire	Supports de		Supports de Période d'utilisation des		on des documen	ts	Disposition					
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif					
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Destruction					
	Secondaire	PA,DM		888	R2	0		Destruction	R3				

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12330-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnO
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170

DESCRIPTION									
Titre	Recueil	Nº de la règle							
Phases d'appels d'offres et soumissions	MO-2010	5112							
Processus / Activité	Code de classification								
Projets d'immobilisation délégués	12330								

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs à la phase d'appel d'offres.

Types de documents

Documents de soumission, addendas aux documents de soumission, listes des soumissionnaires, comités de sélection, soumissions et offres de services, comptes-rendus d'ouverture des soumissions, lettres des soumissionnaires retenus et non retenus.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

Note d'application : les documents contractuels relatifs au soumissionnaire retenu sont transférés dans le projet en 12340

DÉLAI DE CO	ONSERVATION								
Numérotation	Exemplaire	Supports de	!	Période d'util	isati	on des documen	ts	Disposition	
Numerotation	Exemplaire	conservation	า	Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	6		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Durée du contrat, plus un an. Les soumissions non retenues peuvent être détruites après un délai de trois ans.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12340-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnQ
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA0	Q)	72

Titre	Recueil	_
l l	IVECUEII	Nº de la règle
Exécution des travaux	MO-2010	5225
Processus / Activité	Code de class	sification
Projets d'immobilisation délégués	12340	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs à la réalisation des travaux.

Types de documents

Lettres d'autorisation, lettres d'autorisation à commencer les travaux, confirmations et bons de commande, contrats de services, contrats de construction, ordres de changement, avenants, assurances, garanties d'exécution, dénonciations/quittances, suivis des honoraires, rapports photographiques, devis, croquis, esquisses, concepts, plans préliminaires, plans définitifs, plans pour soumission, plans pour construction, plans tel que construit, rapports et études, entretiens/opérations/garanties, plans d'arpentage, cartes, autorisations, permis, informations et données techniques, comptes-rendus, documents de suivi, demandes de modification, échéanciers, relevés matériaux-temps, demandes et certificats de paiement, listes des déficiences et certificats de réception des travaux, dommages constatés et réclamations

réclamations.		
Documents essentiels : Oui	Documents confidentiels :	
Références juridiques		
Remarques générales		

DÉLAI DE CO	ONSERVATION								
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'utilisation des documents			ts	Disposition	
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Tri	R2
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Réception définitive de l'ouvrage ou fin des travaux plus un an. Les demandes de services et les bons de travail peuvent être détruits après un an.
- R2 : Verser les plans et devis tel que construit, les rapports et études, les documents d'entretien/d'opération, les directives, les contrats et les garanties.
- R3 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12410-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnO
	Société des établissements	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	770

DESCRIPTION			
Titre Planification annuelle		Recueil MO-2010	Nº de la règle 5421
Processus / Activité		Code de cla	assification
Entretien et exploitation des immeubles		12410	
Nom de l'unité administrative détentrice	du dossier principal	·	
Direction des immobilisations et des ressou Direction d'établissement	rces matérielles		
Description et utilisation Documents de planification reliés à l'entretion	en et l'exploitation des immeubles.		
Types de documents Planifications annuelles de l'entretien et est	imations des interventions en entretien.		
Documents essentiels :	Documents confidentiels :		
Références juridiques			
Remarques générales			

DÉLAI DE CO	ONSERVATION								
Numérotation	Evennleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents			Disposition	
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		2		2		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12420-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnO
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	19 30

DESCRIPTION			
Titre		Recueil	Nº de la règle
Plan de travail			
Processus / Activité		Code de cl	assification
Entretien et exploitation des immeuble	es	12420	
Nom de l'unité administrative détent	trice du dossier principal	•	
Direction d'établissement			
Description et utilisation Documents relatifs à la réalisation des	tâches d'entretien.		
Types de documents			
Calendriers opérationnels d'entretien,	tâches détaillées, tâches planifiées, calendriers	de réalisation, rout	ines de travail.
Documents essentiels :	Documents confidentiels :		
Références juridiques			
Remarques générales			

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation Exemplaire		Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents			Disposition			
Numerotation	Exemplaire	conservation	า	Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Destruction			
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3		

Remarques relatives au délai de conservation

R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.

R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12430-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnQ
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	72

DESCRIPTION			
Titre Suivis des opérations	Recueil MO-2010	Nº de la règle 5421	
Processus / Activité Entretien et exploitation des immeubles	Code de cla 12430	Code de classification 12430	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs aux suivis des contrôles internes liés à l'entretien des immeubles et aux opérations y incluant ceux qui font l'objet d'une obligation législative. Documents relatifs à la gestion du matériel et de l'équipement utilisés dans le cadre des activités de prévention et de sécurité.

Types de documents

Fiches d'entretien ménager, fiches de vérification des installations septiques, solaires ou autres, suivis des volumes de consommation annuelle (eau potable), registres de désinfection d'eau potable, registres de contrôle de qualité d'eau non-potable, demandes d'analyses d'eau par un laboratoire accrédité, certificats d'analyse d'eau d'un laboratoire accrédité, rapports d'inspection annuel externe d'un système de traitement d'eaux usées, rapports de suivi d'un système de traitement d'eaux usées, preuves de vidange d'une fosse septique, fiches de vérification des équipements au propane, fiches de contrôle des équipements de combustion, fiches de vérification des extincteurs, documents SIMDUT, émissions de permis d'entrer en espace clos, étiquettes de documentation relative aux boutons paniques, aux lecteurs de cartes optiques, documentation relative aux trousses de secourisme et leur distribution, inventaires des équipements, contrôles des extincteurs, rapports d'inspection d'appareils, rapports d'inspection des détecteurs de fumée ou de CO2.

des extinicieurs, rapports d'inspection d'appareils,	rapports d'inspection des détecteurs de furilée ou de CO2.
Documents essentiels :	Documents confidentiels :
Références juridiques	
Remarques générales	

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de)	Période d'utilisation des documents				Disposition	
Numerotation	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		3		2		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12440-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	Approuvé par BAnQ		
	Société des établissements d	730		

DESCRIPTION					
Titre	Recueil	Nº de la règle			
Gestion des réservoirs de carburant					
Processus / Activité	Code de classification				
Entretien et exploitation des immeubles	12440				
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal					

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs au suivi de l'utilisation du carburant provenant des réservoirs appartenant à la Sépaq.

Types de documents

Règles relatives à l'utilisation des réservoirs de carburant, registres de suivi des volumes de consommation annuelle des réservoirs, rapports, correspondance.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de			Période d'utilisation des documents				Disposition	
Numerotation	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	10		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que le réservoir est détenu par la Sépaq (registres, rapports, correspondance).
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12510-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	Approuvé par BAnO		
	Société des établissements d	118 30		

DESCRIPTION			
Titre		Recueil	Nº de la règle
Système de gestion du patrimoine			
Processus / Activité		Code de cla	assification
Gestion des immeubles		12510	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier pri	ncipal	<u>.</u>	
Vice-présidence - Administration et finances Direction des immobilisations et des ressources matérielle	3		
Description et utilisation Documents rattachés au système de gestion du patrimoin	Э.		
Types de documents Fiches d'état, photos, rapports d'expertise, inventaires, pla	ns de localisation, plans,	fiches de programma	tion d'entretien.
Documents essentiels : Docum	ents confidentiels :		
Références juridiques			
Remarques générales			

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports de			Période d'utilisation des documents				Disposition	
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	5		Conservation	
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Tant que le patrimoine est sous la gestion de la Sépaq.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12520-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	Approuvé par BAnQ		
	Société des établissements o	73		

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Outils d'aide à l'aménagement du patrimoine		
Processus / Activité	Code de classification	
Gestion des immeubles	12520	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction des immobilisations et des ressources matérielles

Description et utilisation

Documents d'aide à la décision utilisés lors de l'aménagement du patrimoine.

Types de documents

Guides de caractérisation d'implantation des projets de développement, guides d'hébergement – chalet, guides d'aménagement des aires de jeu, guides d'aménagement des terrains de camping, guides d'aménagement – accueil, boutique et dépanneur, guides d'identification des entrées, guides de signalisation, guides de caractérisation des sites, modèles d'affichages obligatoires pour information à la clientèle.

modeles d'amonages obligatoires pour information à la olientele.					
Documents essentiels :	Documents confidentiels :				
Références juridiques					
Remarques générales					

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION												
Numérotation	Evennleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation		ion des documents		Disposition				
Numerotation	Exemplaire		Actif	Actif			Inactif						
	Principal	PA, DM		999		5		Conservation					
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2				

Remarques relatives au délai de conservation

R1: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	12600-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	m de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170						

DESCRIPTION								
Titre Gestion des lieux loués	Recueil MO-2010	Nº de la règle 5410						
Processus / Activité Gestion des immeubles	Code de class 12600	sification						

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs à l'occupation des locaux ou des immeubles loués par la Sépaq.

Types de documents

Ententes d'occupation et baux, entretiens, documents afférents, détails de superficies, avis de renouvellement, gestion des stationnements.

Documents essentiels : Oui Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION													
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition						
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif						
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Destruction						
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3					

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Jusqu'à la fin du bail, de l'entente ou du contrat d'occupation, plus un an.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	12710-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	m de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170						

DESCRIPTION									
Titre Accessibilité aux édifices	Recueil MO-2010	Nº de la règle 5451							
Processus / Activité	Code de classification								
Sécurité physique	12710								

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction des immobilisations et des ressources matérielles

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs au contrôle des accès aux locaux et immeubles occupés par la Sépaq et à tout autre document se rapportant à la protection des espaces occupés par la Sépaq.

Types de documents

Gardiennages, contrôles des visiteurs, listes des cartes d'accès, listes des personnes autorisées, contrôles des cartes d'accès, des cartes d'identité et des clés, registres des visiteurs, documentation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées, registres des codes de système d'alarme.

personnes handicapées, registres des codes de système d'alarme.

Documents essentiels : Oui

Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE C	DÉLAI DE CONSERVATION													
Numérotation	Evempleire	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition						
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif						
	Principal	PA, DM		2	R1	0		Destruction						
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3					

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Deux ans ou jusqu'au remplacement du document par une nouvelle version.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	12720-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BANO
	Société des établissemen	ts de plein air du Québec (S	ÉPAQ)	110 30

DESCRIPTION									
Titre Mesures d'urgence	Recueil MO-2010	Nº de la règle 5457							
Processus / Activité Sécurité physique	Code de cla 12720	ssification							

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction des immobilisations et des ressources matérielles

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs à la planification et à l'organisation des mesures d'urgence.

Types de documents

Plans des mesures d'urgence, consignes de sécurité, plans de pandémie, documents relatifs aux exercices d'évacuation, listes des membres de l'équipe d'urgence, listes des personnes à contacter.

Documents essentiels: Documents confidentiels:

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION													
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition					
Numerotation	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif					
	Principal	PA, DM		999		3		Tri	R1				
	Secondaire	PA, DM	·	888	R2	0		Destruction	R3				

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Conserver les plans des mesures d'urgence.
- R2 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation						
Transaction	30271	2	13110-00	2017-06-12						
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme								
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170						

DESCRIPTION								
Titre	Recueil	Nº de la règle						
Activités et événements								
Processus / Activité	Code de classification							
Gestion des produits offerts à la clientèle	13110							

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documentation concernant les informations et la gestion relatives aux activités de la clientèle (individuelle ou groupe).

Note d'application:

Exclut les activités éducatives reliées à la mission qui sont dans la sous-catégorie 11410.

Inclut les activités offertes par des partenaires ou des sous-traitants.

Types de documents

Fiches descriptives des activités, documents servant au développement d'activité (préparation et montage d'activités, propositions de contenu, description de l'activité), formulaires de location d'équipement et autres documents relatifs à la location d'équipements, documents de contrôles, rapports de statistiques (participation aux activités), dossiers de la Journée des parcs (propositions de contenu, détail des activités offertes, prévisions de l'achalandage et des coûts, listes des besoins (équipements et personnel)).

des secente (equipornente et percentrel).	
Documents essentiels :	Documents confidentiels :
Références juridiques	
Remarques générales	

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents			ts	Disposition	
	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Aichives nation			
Transaction	30271	2	13120-00	2017-06-12			
Ajout	Nom de l'organisme	lom de l'organisme					
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	73			

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Restauration, boutiques et dépanneurs		
Processus / Activité	Code de cla	ssification
Gestion des produits offerts à la clientèle	13120	
	•	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documentation concernant les informations relatives aux activités de restauration et de gestion des boutiques et dépanneurs.

Types de documents

Menus, gratifications des assistants maîtres d'hôtel, plans des salles, consignes et procédures pour les produits en consignation, consignes de mise en étalage.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Supports			Période d'util	Disposition				
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		999		1		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	13130-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170				

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Séjours	MO-2010	7120
Processus / Activité	Code de cla	ssification
Gestion des produits offerts à la clientèle	13130	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documentation concernant les informations relatives aux séjours de la clientèle (chalet, camping, prêt-à-camper, pavillons, hôtel, etc.) (individuelle ou groupe).

Types de documents

Guides de bienvenue, guides de réservation de séjour, fiches techniques camping (plans), modalités d'hébergement, documents de contrôles tels que règlements signés par les campeurs, fiches d'inscription, ententes de location de site de camping saisonnier.

camping saisonnicr.	
Documents essentiels :	Documents confidentiels :
Références juridiques	

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents			Disposition		
	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		3		2		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation		
Transaction	30271	2	13140-00	2017-06-12		
Ajout	Nom de l'organisme	Nom de l'organisme				
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170		

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Forfaits		
Processus / Activité	Code de classification	
Gestion des produits offerts à la clientèle	13140	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Commercialisation

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documentation concernant les informations relatives aux produits offerts en forfait à la clientèle (individuelle ou groupe).

Types de documents

Fiches descriptives des forfaits, développements de forfaits, formulaires d'inscription et autres documents relatifs à la forfaitisation des produits.

Documents essentiels:

Documents confidentiels:

Références juridiques

Remarques générales

Peut intégrer les activités et/ou restauration et/ou séjours et/ou déplacements.

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents			Disposition		
	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		3		2		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	13150-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnO
	Société des établissements of	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Spécialistes du voyage		
Processus / Activité	Code de classification	
Gestion des produits offerts à la clientèle	13150	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Commercialisation

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documentation concernant les informations relatives aux offres de produits pour les voyagistes ou agences de voyages.

Types de documents

Fiches descriptives des produits offerts aux grossistes, développements de produits spécialisés, formulaires d'inscription et autres documents relatifs aux produits offerts aux grossistes.

Documents essentiels:

Documents confidentiels:

Références juridiques

Remarques générales

Peut intégrer les activités et/ou restauration et/ou séjours et/ou déplacements.

DÉLAI DE CO	DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents			Disposition					
Numerotation	Exemplaire			Actif		Semi-actif		Inactif				
	Principal	PA, DM		3		2		Destruction				
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2			

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Aichives nation				
Transaction	30271	2	13160-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	110 30				

DESCRIPTION			
Titre		Recueil	Nº de la règle
Droits et autorisations d'accès			
Processus / Activité		Code de cl	assification
Gestion des produits offerts à la client	èle	13160	
Nom de l'unité administrative déten	trice du dossier principal	·	
Direction d'établissement			
Description et utilisation Documentation relative aux droits et a	utorisations d'accès		
Types de documents Droits et autorisations d'accès, corresp spéciales du directeur.	pondance, vignettes pour clientèle journalière	et en séjour, autorisa	ations d'accès
Documents essentiels :	Documents confidentiels :		
Références juridiques			
Remarques générales			

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evempleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents				Disposition	
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		1		2		Destruction		
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2	

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	13210-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	170				

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Ventes et réservations		
Processus / Activité	Code de classification	
Gestion des ventes et réservations	13210	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Commercialisation

Description et utilisation

Documents relatifs aux ventes et aux réservations.

Types de documents

Rapports de ventes, listes de clients, statistiques téléphoniques, guides de réservation, dossiers de réservation (incl. contrats de réservation pour les groupes, le corporatif et l'événementiel), rapports de statistique (séjours), bases de données de clients (Centre contact client et CRM).

Documents essentiels : Oui Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Supports de		•	Période d'utilisation des documents			ts	Disposition		
	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		3		4		Destruction		
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	13220-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnO
	Société des établissements d	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	19 30

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Promotions et escomptes		
Processus / Activité	Code de cl	assification
Gestion des ventes et réservations	13220	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principa		

Vice-présidence - Commercialisation

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs aux promotions et aux escomptes accordés sur la tarification des produits et services

Types de documents

Programmes de promotion, rapports d'activité sur les promotions, notes de justification sur les escomptes, demandes d'approbation des escomptes, comptes-rendus.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE C	DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Supports de			Période d'utilisation des documents				Disposition			
Numerotation	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		3		2		Destruction			
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	13230-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements d	pciété des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)						

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Tirage au sort		
Processus / Activité	Code de d	lassification
Gestion des ventes et réservations	13230	
	-	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Commercialisation

Description et utilisation

Documents relatifs aux tirages au sort pour certaines activités offertes par la Sépaq, pour des permis et pour des terrains de villégiature.

Types de documents

Formulaires d'inscription, listes des gagnants, statistiques, demandes de substitution, rapports du vérificateur externe.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation Exemplaire		Supports de		Période d'utilisation des documents		ts	Disposition	1		
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		3		2		Destruction		
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2	

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	13310-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements d	pciété des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)						

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Information au client	MO-2010	7110-7120
Processus / Activité Code de classifica		sification
Relation avec le client	13310	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents généraux relatifs aux services offerts à la clientèle dans les différents établissements.

Types de documents

Fiches et documents d'information (heures d'ouverture, information touristique, information sur les activités offertes), communiqués, correspondances.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation Exemplaire		Supports de		Période d'utilisation des documents		ts	Disposition	1	
Numerotation	Exemplaire	conservation	1	Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		999		3		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	13320-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements d	ciété des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)						

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Accueil du client	MO-2010	7110
Processus / Activité Code de classific		sification
Relation avec le client	13320	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Direction d'établissement

Description et utilisation

Documents relatifs à l'accueil du client durant sa visite ou son séjour à la Sépaq : application du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, application de la norme d'accueil Sépaq, application du guide de normalisation des équipements d'hébergement et d'activités, application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, suivis des objets trouvés, application des lois et règlements sur les parcs et la faune.

Types de documents

Registre d'accueil, liste des sites, activités, documents ou pages Web accessibles aux personnes handicapées, liste des tâches, tableau de conformité des équipements d'hébergement et des activités, liste des lieux et protocole d'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, tableau de suivi des objets trouvés, résumés de la réglementation, notes d'application.

d'application.		
Documents essentiels :	Documents confidentiels :	
Références juridiques		
Remarques générales		

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Exemplaire	Supports de		Période d'utilisation des document		ts	Disposition	ı	
Numerotation	Exemplaire	conservation	n	Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		3		2		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

R1: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transation	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation				
Transaction	30271	2	13410-00	2017-06-12				
Ajout	Nom de l'organisme	om de l'organisme						
	Société des établissements	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	100000				

DESCRIPTION		
Titre Planification de l'amélioration de l'expérience client	Recueil	Nº de la règle
Processus / Activité	Code de clas	sification
Amélioration de l'expérience client	13410	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal		
Toutes unités concernées		
Description at utilisation		

Description et utilisation

Documents relatifs aux orientations, aux principes généraux, à la démarche et aux outils développés pour l'amélioration de l'expérience client.

Types de documents

Orientations, plans d'action, tableaux de bord, indicateurs, suivis, veilles stratégiques, communications et correspondance.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION										
Numérotation	Evennleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents			Disposition)	
Numerotation	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif		
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Tri	R2	
	Secondaire	PA, DM		888	R3	0		Destruction	R4	

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Aussi longtemps que les documents sont en vigueur.
- R2 : Verser les les plans d'action et les rapports-synthèses.
- R3: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R4 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	13420-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	<u> </u>	<u> </u>	Approuvé par BAnQ
	Société des établissements o	de plein air du Québec (SÉPA0	Q)	77

DESCRIPTION		
Titre	Recueil	Nº de la règle
Développement de nouveaux produits - projets d'affaires		
Processus / Activité	Code de clas	sification
Amélioration de l'expérience client	13420	

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Toutes unités concernées

Description et utilisation

Documents relatifs au développement des projets d'affaires relatifs à des nouveaux produits (excl. projets impliquant les technologies de l'information) jusqu'à leur mise en œuvre.

Types de documents

Études, dossiers d'affaires, analyses des besoins, documents d'orientation, analyses préliminaires et fonctionnelles, analyses d'impact, rapports techniques (modélisation, faisabilité, analyse des coûts), modèles conceptuels, plans et devis et avis techniques (architecture, ingénierie), méthodologies de développement, planification et suivi de développement du

projet, rapports, synthèses des divers volets des projets, analyses et bilans des projets pilote. Documents essentiels: **Documents confidentiels:**

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de		Période d'utilisation des documents			ts	Disposition			
Numerotation	Exemplaire	conservation	conservation		Actif			Inactif			
	Principal	PA, DM		888	R1	3		Conservation			
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2		

Remarques relatives au délai de conservation

R1: Conserver tant que le document est utile.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	N° de la règle	Aichives nation
Transaction	30271	2	13510-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme			Approuvé par BAnQ
	Société des établissements	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	119 3

DESCRIPTION		
Titre Analyse de la clientèle	Recueil MO-2010	N° de la règle 7180
Processus / Activité Contrôle de la qualité	Code de clas 13510	ssification

Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal

Vice-présidence - Commercialisation

Description et utilisation

Documents relatifs aux informations recueillies auprès de la clientèle (et des non-clients) concernant sa satisfaction et les activités et services de la Sépaq.

Types de documents

Questionnaires, enquêtes, sondages, rapports, études de satisfaction de la clientèle, constats et recommandations, suivis.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de	Supports de		Période d'utilisation des documents			Disposition			
Numerotation	Exemplaire	conservation		Actif		Semi-actif		Inactif			
	Principal	PA, DM		2		3		Tri	R1		
	Secondaire	PA, DM		888	R2	0		Destruction	R3		

Remarques relatives au délai de conservation

- R1: Verser les spécimens des questionnaires et les rapports finaux des enquêtes et des sondages réalisés par ou pour la Sépaq.
- R2: Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R3 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

Transaction	Nº du calendrier	Nº de la demande	N° de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	13520-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	1		Approuvé par BAnQ
	Société des établissements	de plein air du Québec (SÉPA	Q)	73

DESCRIPTION		
Titre Plaintes et commentaires	Recueil MO-2010	N° de la règle 7130
Processus / Activité Contrôle de la qualité	Code de classification 13520	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal Toutes unités concernées		
Description et utilisation Documents relatifs à la gestion des plaintes et commentaires reçus par la Sépaq.		

Types de documents

Plaintes, suggestions, commentaires, accusés de réception, réponses, compilations, statistiques, suivis, correctifs.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION											
Numérotation	Evennleire	Supports de conservation		Période d'utilisation des document			ts	Disposition Inactif			
Numerotation	Exemplaire			Actif		Semi-actif					
	Principal	PA, DM		2		3		Destruction			
	Secondaire	PA,DM		888	R1	0		Destruction	R2		

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.

R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.



Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)

	Nº du calendrier	Nº de la demande	Nº de la règle	Archives nation
Transaction	30271	2	13530-00	2017-06-12
Ajout	Nom de l'organisme	<u> </u>	<u> </u>	Approuvé par BAnQ
	Société des établissements o	de plein air du Québec (SÉPA0	Q)	770

Recueil	Nº de la règle
Code de c	lassification
13530	
_	

Documents relatifs à l'utilisation de clients-mystère dans les établissements.

Types de documents

Planifications des séjours, formulaires, rapports de séjour, évaluations, rapports de constats et recommandations, suivis, correspondance.

Documents essentiels : Documents confidentiels :

Références juridiques

Remarques générales

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents			ts	Disposition	
				Actif		Semi-actif		Inactif	
	Principal	PA, DM		2		3		Destruction	
	Secondaire	PA, DM		888	R1	0		Destruction	R2

Remarques relatives au délai de conservation

- R1 : Conserver tant que le document est utile sans dépasser la période active de l'exemplaire principal.
- R2 : Avant de détruire un document, il est important de vérifier que l'unité administrative détentrice du dossier principal détient effectivement ce document.